

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2017(20H00)

Président : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire

Présents : Monsieur BURTEAU Gilles – Madame BERTRAND Catherine - Monsieur MALDEREZ Alain - Mesdames COURTOIS Nadine – MENDEZ Emmanuelle - MILAN Marie-Laure – Monsieur THEVENOUD Guy – Madame BAILLY Monique – Messieurs BARITEL Cédric - MOREAU Didier

Excusés : Mesdames DESBAS Catherine– THOMAS Céline– Monsieur MEUNIER Julien

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 18 juillet 2017.

- FORETS :

. Inscription coupes 2018 et mode de vente :

Sur les conseils de l'ONF, le Conseil Municipal demande la délivrance des coupes de bois (N° 52 – 53 – 54 – 7a – 8a – 9a – 21(Résineux) – 21 (Feuillus) – 32c – 33a – 17u et 31u – sur une surface de 18,34 ha) pour l'exercice 2018 ; et décide la vente en bloc et sur pied par les soins de l'ONF.

. Affouages 2017 :

L'Adjoint, Gilles BURTEAU, informe des modalités pour les affouages de cette année : Ils se feront dans la parcelle 7 (dans le prolongement de l'année dernière) au prix inchangé de 35 € Les inscriptions seront reçues en mairie jusqu'au 15 octobre 2017 : Paiement obligatoire par chèque à l'inscription – Attestation d'assurance obligatoire à fournir – La date du tirage au sort est fixée au samedi 28 octobre 2017 (la présence des affouagistes est obligatoire).

. Achat parcelles boisées : Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une notification de vente d'une parcelle boisée de la part d'un notaire. Il précise que dans le cadre d'une vente de parcelles boisées d'une superficie inférieure à 4 ha, la commune, propriétaire de parcelle boisée contiguë, bénéficie d'un droit de préemption prévu par l'article L331-22 du Code Forestier, dans un délai de 2 mois.

Le Conseil Municipal décide d'exercer ce droit de préemption pour la parcelle cadastrée C186 d'une contenance de 44 ares 50 centiares au lieudit « La Roche » appartenant à Mme Martin Marie, au prix de 250 €.

Pour les mêmes raisons visant à l'acquisition de parcelles contiguës à des parcelles boisées communales, dans le cadre de la vente conduite par la SAFER de la totalité des terrains situés à Salornay appartenant à M. Perraud Jean, le Conseil Municipal décide l'acquisition des parcelles cadastrées C 127 (La Bourgeoise), 178 (La Roche), C187, 188, 189 (Les Bouchots) d'une superficie totale de 96 a 65 ca au prix de 2 000 € et autorise le Maire à signer l'acte notarié correspondant dont les frais et ceux de la SAFER seront à la charge de la commune.

- RAPPORTS ANNUELS 2016 : SPANC, SIRTOM :

- Service communal d'assainissement collectif : Gilles BURTEAU, Adjoint, présente le rapport sur le prix et la qualité du service public communal d'assainissement collectif de l'année 2016. Le Conseil Municipal adopte ce rapport.

- Service d'assainissement non collectif : Didier MOREAU, délégué au SPANC, présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de l'année 2016 rédigé par ce Syndicat et adopté au Comité syndical du 07 mars 2017.

- Ordures ménagères : Gilles BURTEAU, Adjoint et délégué au Syndicat Intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères, présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de l'année 2016 rédigé par ce Syndicat et adopté au Comité syndical de juin 2017.

Ces rapports sont à disposition des usagers en mairie.

- PERSONNEL :

. Régime indemnitaire : Suite à la présentation faite par l'Adjoint, Alain MALDEREZ, et à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, le Conseil Municipal décide d'instaurer le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) à compter du 1^{er} octobre 2017, bénéficiaire à tous les agents (titulaires, stagiaires et contractuels à temps complet, non complet et partiel). Ce régime est composé de 2 parties : l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle ; et le CIA (Complément indemnitaire annuel) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Les montants attribués à chaque agent, proratisés en fonction du temps de travail, seront déterminés par arrêté du Maire.

. Création poste adjoint technique : Afin de compenser le temps partiel à 60 % de Didier Robbio, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de travail de 13,50 h à compter du 1^{er} octobre 2017 et de modifier en conséquence le tableau des effectifs. Ce poste sera pourvu par Romuald Féburie qui bénéficie d'un contrat temporaire du 15 mai au 30 septembre 2017, et est également agent territorial pour la commune de Sailly à 21,50/35è.

. CAE Françoise Rondet : Le contrat CAE de Françoise Rondet, au secrétariat de mairie, n'a pas pu être renouvelé au 05 septembre 2017 en raison de l'arrêté préfectoral de Région du 10 août 2017 par lequel la conclusion de CAE n'est plus possible, hormis pour l'Education Nationale et les Agents de sécurité.

- PROJET COMMERCE MULTISERVICES : DEPOT PERMIS DE CONSTRUIRE, FINANCEMENT, CALENDRIER :

Le Maire rappelle les enjeux qui ont motivé ce projet de construction sur la place de la Clochette.

Suite à la consultation de maîtres d'œuvre pour le projet de construction du bâtiment, 3 offres ont été reçues et examinées par l'ATD et la commission communale « Bâtiments » ; le Maire présente le rapport d'analyse des offres.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été signé par le Maire le 05 septembre 2017, dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal, avec le groupement de maîtrise d'œuvre dont l'Atelier des Equipages est mandataire, pour un montant de 37 800 € TTC. (DECISION 2017-7 du 12 août 2017) ;

Le dossier de permis de construire, qui a été soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, est en cours d'élaboration par le maître d'œuvre.

La commande de l'étude géotechnique sera signée par le Maire, dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal, avec la société HYDROGEOTECHNIQUE CENTRE, pour un montant de 1 957,20 € TTC ; L'intervention est prévue d'ici la fin du mois.

La visite du Sous-préfet, Jean-Claude GENEY, le 1^{er} septembre, a permis de lui présenter la commune et le projet communal pour lequel il s'est montré favorable à un accompagnement significatif de l'Etat.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer et à déposer le permis de construire, de ce bâtiment place de la Clochette, pour instruction au service urbanisme de la Communauté de Communes du Clunisois, et à engager toutes prestations nécessaires à l'avancée du dossier et toutes demande de financements auprès d'organismes accompagnant le projet.

Il rappelle les différents échanges avec tous les interlocuteurs qui se sont manifestés concernant la suite donnée à ce commerce pivot jusqu'à ce jour pour l'attractivité du bourg. Le commerce multiservices intégrant entre autres l'activité épicerie Girardon, le projet a été proposé à M et Mme Bidot du Vival (et à leur groupe Casino) qui ont opté pour rester dans leurs locaux, se limitant à leur périmètre d'activité actuelle qui n'est qu'une partie de ce qui sera proposé dans la supérette.

Un point complet de la chronologie de l'étude d'opportunité technique réalisée avec le soutien de l'Agence Technique Départementale a été fait.

Après avoir rappelé l'historique du projet, d'intérêt général, et les éléments qui ont motivé la décision (prise à l'unanimité par le Conseil Municipal) de monter cette opération, le Maire

suspend la séance pour donner la parole à M. et Mme De Brabois, dont la propriété jouxte l'emplacement prévu pour la construction, à l'emplacement de l'ancienne caserne qui sera démolie. Suite à un premier rendez-vous avec le maire en mairie, celui-ci a adressé au maire en RAR (et copie à chaque conseiller) un courrier dénonçant ce projet du fait de la proximité et des répercussions sur son activité commerciale de location de gîte et du manque de concertation préalable ; courrier dont les arguments ont été examinés attentivement en commission municipale spécifique à ce projet le 31 août.

Des informations par téléphone ont depuis été données par le Maire à M. de Brabois sur la nature et l'avancement du projet.

M. De Brabois est toujours opposé à ce projet communal. Le Conseil Municipal confirme que cette opération sera menée à son terme s'agissant de l'intérêt général de la commune quant à son attractivité et sa vitalité pour répondre aux besoins des habitants du bassin de vie.

Un terrain privé avec piscine autorisée récemment, du fait d'une activité d'hébergement partielle, ne peut pas être un frein à l'initiative communale.

Néanmoins, la commune demandera à l'architecte de veiller à proposer un projet tenant compte de l'inquiétude sur le niveau sonore du groupe des chambres froides en les éloignant le plus possible et en prévoyant du matériel peu sonore.

S'il apparaît que la propriété du mur de clôture serait aux propriétaires privés, elle n'est pas arrêtée à ce jour et fera l'objet d'un constat par un géomètre. Quoiqu'il en soit, la construction se fera en limite (comme l'est une partie du bâtiment actuel) avec joint de dilatation.

- CHANTIERS ET DOSSIERS EN COURS :

. Bâtiments :

- **salle rue de Chatille** : les travaux seront terminés en fin de semaine, il restera l'aménagement de rangements par les employés communaux et le mobilier nécessaire, notamment pour le Relais Assistantes Maternelles, qui sera utilisateur, entre autres, de ce local.

- **Eglise** : la 2^{ème} partie des travaux de drainage extérieur sont en cours par l'entreprise Dravert.

. **Voirie** : L'Adjoint, Gilles BURTEAU, fait le point sur l'avancement des travaux qui ont repris fin août. Les trottoirs de la grande rue sont terminés. La fin des travaux est prévue fin septembre.

Il souligne l'efficacité du ralentisseur installé rue Odette Dauxois.

- EXPOSITION ANIMATION « SAUVAGES DES RUES – Belles et rebelles » :

Le matériel de l'exposition sera mis à disposition de la commune par le CPIE Pays de Bourgogne du 18 septembre 2017 au 01 octobre 2017.

- Mardi 26 septembre à 18h : Animation grand public (balade commentée) sur les « mauvaises herbes »

- Vendredi 29 septembre : animation "Sauvages des rues" dans les classes de CM à l'école. L'animation comprend une partie en classe et une partie en extérieur pour reconnaître les plantes.

- QUESTIONS DIVERSES :

- **WC publics** : En cohérence avec le projet d'aménagement de la place de La Clochette et la question déjà évoquée d'améliorer nos WC publics compte tenu de leur vétusté et en ce qui concerne l'accessibilité Handicapés, il est proposé d'envisager un WC aux normes, plus réduit, sous l'abribus. L'architecte chargé du projet de commerce sera sollicité et le Conseil Municipal autorise le maire à engager les démarches, notamment la Déclaration Préalable d'urbanisme.

Le Maire :

- fait le point sur la rentrée scolaire, avec un total de 79 élèves ; les 2 ans (toute petite section) n'ont pas pu être acceptés en raison de l'effectif des élèves de petite et moyenne section de maternelle (24) ; 2 nouvelles enseignantes ont intégré l'équipe ;

- apporte des précisions sur le projet de parking sur la place de la Clochette : le propriétaire est réticent au droit de préemption exercé par la commune, qui s'impose pourtant, de ce fait l'acquisition n'a pas pu être actée à ce jour mais ne peut être remise en question ;

- la haie clôturant le terrain de boules a été enlevée et sera remplacée par une clôture.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 17 octobre 2017 à 18 ou 20 heures.